



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1488

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18 ET 25 OCTOBRE 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 24 OCTOBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18 et 25 octobre 2006 et de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-1489

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - 33 713,64 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 360 886,39 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 - 8 923,53 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42 et de la liste des réquisitions numéro 41 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	33 713,64 \$	16 au 20 octobre 2006
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	360 886,39 \$	16 au 20 octobre 2006
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	8 923,53 \$	16 au 20 octobre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1490**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-39 - 371 703,51 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 OCTOBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-39 d'un montant total de 371 703,51 \$ pour la période du 12 au 18 octobre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1491**     **SOUSSION 2006 SI 228 - SIMCO COMMUNICATIONS INC. - SERVICES D'IMPRESSION SUR DEMANDE - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES - CONTRAT DE TROIS ANS - MONTANT ANNUEL APPROXIMATIF DE 10 560,89 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Simco Communications inc., 91, rue des Parulines, Gatineau, Québec, J9A 1Z3, le contrat pour la prestation de services d'impression et d'expédition de documents pour la Cour municipale pour une période de trois ans, à compter de la date d'adjudication du contrat, au prix unitaire de 331 \$ du 1 000 envois excluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 septembre 2006, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
12100-671-52625	10 004,81 \$	Cour municipale fourn. de bureau
04-13493	556,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1492\***     **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 1 - 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 13 septembre 2006, ont pris connaissance du rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1 de l'ensemble des demandes reçues au 30 août 2006 de la part des organismes reconnus par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution de 5 000 \$ afin de soutenir financièrement l'Association du hockey mineur de Hull dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Hull, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79088, Gatineau, Québec, J8Y 3Y8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	5 000 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1493**

**EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET DU SALON JEAN-ALIE À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - ACTIVITÉ DE COLLECTE DE FONDS – 8 NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau organise une activité de collecte de fonds à la salle Jean-Després et au salon Jean-Alie de la Maison du Citoyen, le 8 novembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est à caractère médical;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau demande une exemption du coût de location des salles pour la tenue de l'activité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption du coût de location pour la salle Jean-Després et le salon Jean-Alie de la Maison du Citoyen à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau pour la tenue d'une activité de collecte de fonds qui se déroulera le 8 novembre 2006.

Cette exemption représente un montant de 660 \$.

Adoptée

**CE-2006-1494**

**SOUMISSION 2006 SP 243 - LOCATION RAMJ INC. - ENTRETIEN DU DÉPÔT À NEIGE DU BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Location RAMJ inc., 15, chemin Jacqueline, Messines, Québec, J0X 2J0, pour l'entretien du dépôt à neige du boulevard Gréber, au tarif horaire de 102,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 4 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les tarifs horaires pour un deuxième et un troisième boueur, si nécessaire, sont respectivement de 102,27 \$ et 112,80 \$ et le tarif horaire pour un guide est de 28,49 \$ incluant les taxes, selon l'alternative 2 du bordereau.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de trois périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin, pour l'année 2006-2007, seront pris à même le poste budgétaire 02-31321-515 – Neige - Privé – Location de machinerie et de véhicules.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1495\*  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-497\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET  
RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 12 - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Les Habitations Bouladier inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 703 655, 3 703 656 et 3 812 699 étant la phase 12 du projet Domaine des Vignobles II;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Vignobles II, phase 12 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. concernant le développement Domaine des Vignobles II, phase 12 sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 3 août 2006 et portant le numéro de dossier 78540, minute 38672 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Habitations Bouladier inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'accepter que la compagnie puisse confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 352-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 170 000 \$ ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la réfection de la rue Jacques-Philion, et ce, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 200 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 352-2006	170 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Fonds de roulement	30 000 \$	Quote-part – Rue Jacques-Philion

Le trésorier est également autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 30 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 352-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1496\*  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-496\*

**AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1999 POUR LE PROJET MANOIR LAVIGNE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 7A ET 7B DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Boulet Construction a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues situées dans les phases 7A et 7B du projet Manoir Lavigne;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée en 1999 pour le projet Manoir Lavigne et que cette entente doit être modifiée afin de prévoir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 1999 concernant le développement domiciliaire Manoir Lavigne, de façon à établir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc dans les phases 7A et 7B;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Boulet Construction pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville, les services municipaux et les rues dans les phases 7A et 7B du projet montré aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, les 11 avril 2006 et 14 septembre 2006 et portant les numéros de dossiers 77546, minute 38218 S et 79011, minute 38896 S;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par Jean-Guy Ouellette, ingénieur;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans les phases 7A et 7B du présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à Jean-Guy Ouellette, ingénieur et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme GMM Consultants inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux, cèdent à la Ville, à titre gratuit, les nouvelles rues ainsi que les services municipaux et les servitudes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 370-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 260 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 260 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 370-2006	260 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 370-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1497

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE QUATRE RUES EXISTANTES ET CORRECTION AU NOM DE RUE, BOULEVARD D'EUROPE – DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de quatre rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger le nom d'une rue existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le changement de thématique pour les noms de rues du projet Le Plateau, qui sera désormais sous la thématique des villes d'affaires de l'Europe. La nouvelle thématique débute par la coupure géographique du boulevard d'Europe, nord-sud, et du boulevard du Plateau d'est en ouest, sauf pour la phase 38 de ce projet dont les rues ont déjà été nommées par la résolution numéro CE-2005-1102.

De plus, ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

**Nomination de nouvelles rues**

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
13B-487	Rang 4, canton de Hull	Rue de Londres
14A-94	Rang 4, canton de Hull	Rue de Munich

**Prolongement de rues existantes**

2016-1-111	Village d'Aylmer	Rue de la Laiterie
13A-513 et une partie du lot 13B-449	Rang 4, canton de Hull	Boulevard du Plateau
13B-507 et partie du lot 14A-104	Rang 4, canton de Hull	Boulevard d'Europe
Partie du lot 13B-449	Rang 4, canton de Hull	Rue de l'Atmosphère

**Correction à l'article de rue : boulevard de l'Europe (CE-2005-1102)**

13B-293 et 13A-476	Rang 4, canton de Hull	Boulevard d'Europe
--------------------	------------------------	--------------------

Adoptée

CE-2006-1498

**SOUMISSION 2006 SP 222 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC. - HABITS DE COMBAT (INCENDIE) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 83 753,25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Équipements Incendie CMP Mayer inc., 1390-0, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2, pour la fourniture de 60 habits de combat (incendie) incluant la courroie d'extraction, au montant total de 83 753,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 15 juillet 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution. Les prix soumis seront fixes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-52626	44 961,18 \$	Combat des incendies - Vêtements et access.
04-19100	34 382,07 \$	Dépenses payées d'avance
04-13493	4 410,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1499

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - ÉCOLE LORD AYLNER - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLNER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Lord Aylmer relève de la Commission scolaire Western Québec et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire Western Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Lord Aylmer désire aménager la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Lord Aylmer a fait une demande à la Ville pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Frank Thérien, accepte de verser à l'école Lord Aylmer un montant de 5 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 5 000 \$ à l'école Lord Aylmer à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'école Lord Aylmer à l'attention de madame Therese Taylor, directrice, 116, rue Frank-Robinson, Gatineau, Québec, J9H 4A6.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11401-972	5 000 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71481-692	5 000 \$		Frank Thérien - d'Aylmer – Aménagement // Équip. non-capitalisable
11401-972		5 000 \$	Frank Thérien - d'Aylmer // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1500

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA PAROISSE DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE JEAN XXIII - 17 NOVEMBRE 2006 - 400 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Luc Angers et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Paroisse de la Communauté chrétienne Jean XXIII qui aura lieu le 17 novembre 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Paroisse de la Communauté chrétienne Jean XXIII à l'attention de monsieur Jacques Sabourin, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1501

**SUBVENTION DE 200 \$ - 17<sup>e</sup> GROUPE SCOUTS STE-MARIA-GORETTI - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du 17<sup>e</sup> Groupe Scouts Ste-Maria-Goretti à l'attention de monsieur Luc Brunet, président, 28, rue de Mingan, Gatineau, Québec, J8R 2C8, à titre de subvention pour l'organisation de plusieurs projets pour les jeunes de 7 à 17 ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1502

**SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES BOYS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club de chasse et pêche Les Boys à l'attention de monsieur Jean-Luc St-Germain, 176, rue Joseph, Gatineau, Québec, J8L 1G5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1503** **SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes exceptionnelles de Papineau inc. à l'attention de madame Line Couture, C.P. 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1504** **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – section Outaouais québécois, 2300, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3H 2R5, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	25 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1505**     **SUBVENTION DE 500 \$ - FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LORETTE - ACTIVITÉS - PÉRIODE DES FÊTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fabrique Notre-Dame-de-Lorette à l'attention de madame Luce Bergeron-Séguin, présidente, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour une activité spéciale dans le cadre du temps des Fêtes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	500 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1506**     **SUBVENTION DE 200 \$ - PAROISSE SAINT-JEAN-BOSCO - FÊTE DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Jean-Bosco à l'attention de monsieur Jocelyn Blondin, 20, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, à titre de subvention pour la fête de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 18 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1507**     **SUBVENTION DE 550 \$ - PAROISSE STE-ROSE-DE-LIMA - SOUPER RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Paroisse Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Roger Malette, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper reconnaissance pour les bénévoles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	550 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1508**      **SUBVENTION DE 300 \$ - ACHAT DE COURONNES - JOUR DU SOUVENIR - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise d'accorder une aide financière, au montant de 75 \$ chacune, aux Légions royales canadiennes pour l'achat de quatre couronnes dans le cadre de la cérémonie du Jour du souvenir qui se tiendra le 11 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'attention de chacune des Légions royales canadiennes suivantes :

Filiale 58 – Pointe-Gatineau  
86, rue la Baie  
Gatineau, Québec, J8T 3H7

Filiale Norris 227  
231, boulevard Maloney  
C. P. 84098  
Gatineau, Québec, J8P 7R8

Filiale 30  
C. P. 1514, station B  
Gatineau, Québec, J8X 3Y5

Filiale 33  
59, rue Bancroft  
Gatineau, Québec, J9H 4N6

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	300 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1509**      **SUBVENTION DE 200 \$ - FÊTE DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES - PAROISSE SAINT-JEAN-BOSCO - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Jean-Bosco à l'attention de monsieur Jocelyn Blondin, président comité reconnaissance, 20, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, dans le cadre d'une fête de reconnaissance pour tous les bénévoles qui ont œuvré au sein de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1510**     **SUBVENTION DE 100 \$ - PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL - ACTIVITÉS POUR LES PLUS DÉMUNIS - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Pierre-Chanel, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, dans le cadre d'une aide financière pour aider les plus démunis de la paroisse en cas d'urgence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1511**     **SOUMISSION 2006 SI 253 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX - PARCS MONCION ET DES HAUTES-PLAINES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 27 796,69 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - PATRICE MARTIN ET LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin St-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7, pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux aux parcs Moncion et des Hautes-Plaines, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant approximatif de 27 796,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 octobre 2006, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-008-52627	16 018,16 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc des Hautes-Plaines
06-30338-002-52628	10 314,90 \$	Aménagement de parcs 2006 – Parc Moncion
04-13493	1 463,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1512 CONTRAT 2006 PM 001 - LES TECHNOLOGIES TASSIMCO CANADA INC. - ACHAT DE DEUX ÉQUIPEMENTS DE RÉGULATION POUR SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION - SERVICE D'INGÉNIERIE - 39 939,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Technologies Tassimco Canada inc., 3100, rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6, pour l'achat de deux équipements de régulation pour système de contrôle d'intersection au montant total de 39 939,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 22 septembre 2006, et ce, en vertu de l'article 573.3 (6<sup>o</sup>) de la *Loi sur les cités et villes* considérant que le logiciel utilisé doit être compatible avec le logiciel de communication existant dans les secteurs de Hull et d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30231-001-52629	18 918,24 \$	Feux de circulation – Boulevard Lucerne/ Rue V-Beaudry - Feux de circulation
06-30269-001-52630	18 918,24 \$	Réseau routier 2005 – Contrôle intersection
04-13493	2 103,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1513 AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - 38 ET 40, RUE BROAD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Antonio Manca, notaire a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance d'empiètement pour la propriété située au 38 et 40, rue Broad et a payé les frais de traitement du dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** Claude Durocher, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 15564 D pour la propriété décrivant entre autres, un empiètement du bâtiment sur les lots numéros 2319 et 2307, cadastre du village d'Aylmer, soit les rues Broad et du Couvent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document ci-joint pour les empiètements décrits au plan numéro 15564 D préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre.

Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du bénéficiaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**CE-2006-1514**      **SUBVENTION DE 1 200 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des pionniers à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée du jour de l'an 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	400 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11411-972	400 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1515**      **SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des Pionniers à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour le Brunch de Noël 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1516**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Conférence St-Vincent de Paul de St-Mathieu à l'attention de monsieur Michel Grand-Maître, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour la préparation du Noël des familles plus démunies.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1517

**SOUSSION 2006 SP 094 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE 2006 - BORDURE, TROTTOIR, COUCHE DE BASE ET ÉCLAIRAGE - RUE DE LA FUTAIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 101 286,17 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'asphaltage et d'éclairage sur la rue de la Futaie, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 101 286,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10390-003-52642	64 178,97 \$	Projet Cité Jardin - Centre ville - Éclairage
06-10390-002-52643	12 958,32 \$	Projet Cité Jardin - Centre ville - Asphalte
06-10390-001-52644	18 815,69 \$	Projet Cité Jardin - Centre ville - Bordures et trottoirs
04-13493	5 333,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10390-004	7 882,21 \$		Projet Cité Jardin - Centre ville // Aménagement paysager
06-10390-002	57 041,68 \$		Projet Cité Jardin - Centre ville // Asphalte
06-10390-003		29 178,97 \$	Projet Cité Jardin - Centre ville // Éclairage
06-10390-001		35 744,92 \$	Projet Cité Jardin - Centre ville // Bordures et trottoirs

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif préside la séance.**

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.**

CE-2006-1518

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES BOUDREAU AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / PERMIS D'AFFAIRES, CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, DIVISION URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Gatineau, division urbanisme, (poste numéro 112 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Gilles Boudreau au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Gatineau, division urbanisme.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gilles Boudreau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Boudreau sera celui de la classe IX, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1519

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL NADEAU AU POSTE D'ÉVALUATEUR I, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur I au Service d'évaluation et des transactions immobilières, (poste numéro 198 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Chantal Nadeau au poste d'évaluateur I au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

La date d'entrée en fonction de madame Chantal Nadeau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Nadeau sera celui de la classe VIII, 11<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation et des transactions immobilières – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1520**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2007-26

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MESSIEURS PASCAL CRONIER ET RÉJEAN BOUTHILLIER AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR-RÉSIDENTIEL, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, (postes numéros 180 et 186 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de messieurs Pascal Cronier et Réjean Bouthillier au poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

La date d'entrée en fonction de messieurs Pascal Cronier et Réjean Bouthillier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cronier sera celui de la classe 07, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Le salaire de M. Bouthillier sera celui de la classe V, 9<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation et des transactions immobilières – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1521**

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LOUISE PARIISIEN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COLLECTION PERMANENTE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Louise Parisien au poste de responsable de la collection permanente au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 jusqu'au 31 décembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72136-115 - Collection permanente – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1522**     **PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Martin Létourneau, coordonnateur des activités	3 avril 2006	3 octobre 2006	CE-2004-1836	6 mois
France Legault, responsable – taxes, contrats et contrôles internes	29 septembre 2005	29 septembre 2006	CE-2005-1476	12 mois
Liane Lanteigne, commis administratif / soutien	24 avril 2006	24 juillet 2006	CE-2006-559 19 avril 2006	3 mois
Chantal Cadieux, commis spécialisé	10 août 2006	10 novembre 2006	CE-2006-1128	3 mois

Adoptée

**CE-2006-1523\***     **DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a toujours été un partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 48 483 \$ en 2003, un montant de 51 006 \$ en 2004 et un montant de 42 039 \$ en 2005 constitué de dons et de profits d'activités excluant les événements spéciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Outaouais vient en aide à près de 73 organismes locaux et régionaux et son rôle est essentiel auprès de ces derniers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 25 000 \$. De plus, la Ville versera un montant supplémentaire équivalent au montant de l'augmentation de la contribution des employés en 2006 par rapport à 2005, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$, dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal, à Centraide Outaouais 2006 à l'attention de madame Guylaine Beaulieu, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par la Direction générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	25 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1524\*

**BAIL MENSUEL - CHALET DU LAC LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Kinexsport inc. (résolution numéro CE-2001-881) vient à terme le 19 novembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail entre Kinexsport inc. et la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro) vient à terme le 31 octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas opportun d'interrompre l'occupation de l'étage supérieur du chalet du Lac Leamy pendant la négociation du prochain bail de l'étage supérieur du chalet du Lac Leamy;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions du bail entre Kinexsport inc. et la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro) peuvent être reconduites sur une base mensuelle sans pénaliser les parties ou la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer un bail mensuel avec la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro) pour une période maximale de quatre mois aux conditions de l'entente intervenue entre Kinexsport inc. et la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro). L'entente est modifiée mutatis mutandis pour refléter le terme mensuel de la présente acceptation et les parties à l'entente.

Le Service d'évaluation et des transactions immobilières est autorisé à poursuivre les négociations avec la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro) en vue de la signature d'un nouveau bail aux conditions du marché actuel, et ce, en conformité avec le mandat accordé par le conseil municipal lors de la réunion du caucus préparatoire du 4 juillet 2006.

La présente négociation est dispensée de l'application de la politique d'aliénation mais sujette à l'acceptation des taux et conditions du marché actuel par la compagnie 4014740 Canada inc. (Saint-Éloi Café Bistro) dans un délai maximum de quatre mois de la présente. À l'expiration du délai, la Ville procédera à la location de l'étage du chalet selon la politique d'aliénation.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif